

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Commission de l'emploi et des affaires sociales*

**2004/2154(INI)**

21.4.2005

## **AVIS**

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

renforcer la compétitivité européenne: conséquences des mutations  
industrielles sur la politique et le rôle des PME  
(2004/2154(INI))

Rapporteur pour avis: Bernard Lehideux

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite que la Commission ait décidé de faire de la politique industrielle une priorité de l'agenda européen;
2. met en exergue la conclusion principale de la Commission, à savoir qu'il faut simplifier la réglementation pour maintenir la compétitivité, encore fragile, des nouveaux États membres et estime que cette demande d'une approche législative allégée devrait s'appliquer à tous les États membres, si l'on veut renforcer la compétitivité générale et assurer une croissance réelle de l'emploi;
3. apprécie la distinction entre désindustrialisation et mutations structurelles et se rallie à l'analyse de la Commission, selon laquelle "l'industrie européenne fait face à un processus de mutations structurelles qui est généralement bénéfique et qui doit être encouragé"; cependant, observe que l'analyse de ces dernières est incomplète, et qu'on ne dispose pas de données incontestables sur les délocalisations ; par conséquent, estime que la Commission devrait inviter un groupe d'experts, qui collaborerait étroitement avec l'Observatoire européen du changement (EMCC) dont il utiliserait largement les connaissances et l'expérience, à rédiger un rapport au Conseil européen sur ce thème;
4. considère que la concurrence croissante des pays émergents doit inciter les pouvoirs publics à créer les conditions favorables à l'émergence de productions ou de combinaisons productives nouvelles, créatrices de valeur ajoutée, d'emplois de qualité et devant garantir un avantage comparatif européen;
5. estime qu'il faut, dans le cadre d'une concurrence internationale pleine et efficace, disposer d'une main d'œuvre toujours plus qualifiée et compétitive;
6. est d'avis que, dans le but de promouvoir la compétitivité et l'emploi, priorité doit être donnée à l'éducation et la formation, notamment dans le domaine des nouvelles technologies; pour ce faire, les Etats membres pourraient mettre en œuvre une évaluation objective de leurs systèmes d'éducation et de formation;
7. regrette que la Commission ait négligé les efforts à fournir vers les secteurs et les régions particulièrement touchées par les mutations industrielles car les pouvoirs publics ont le devoir de mettre en œuvre des politiques très ciblées et à court terme à l'attention des salariés, des régions et des secteurs concernés; les Fonds structurels, et notamment le Fonds Social Européen, pourraient être orientés dans ce sens;
8. considère que, dans les situations de marchés incomplets, les pouvoirs publics devraient encourager le développement d'activités dans des domaines où les risques seraient jugés trop importants par les acteurs économiques; dans ce cadre il apparaît d'ailleurs urgent d'identifier des secteurs à forte valeur ajoutée, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, que les pouvoirs publics pourraient promouvoir afin d'assurer des emplois

de qualité; considère également de leur devoir de développer des activités de recherche et d'innovation, source d'externalités positives;

9. considère que le dialogue social devrait contribuer à identifier les secteurs les plus performants et les plus menacés: dans ce but, une conférence européenne du développement industriel associant les acteurs du dialogue social, en particulier la Fondation de Dublin, qui est familiarisé avec le dialogue social, l'échange des meilleures pratiques et effectue des études sectorielles, pourrait réunir à échéances régulières ces acteurs et la Commission;
10. estime qu'une politique de promotion des "champions européens" comme force motrice de l'économie et source de compétitivité est essentielle, mais qu'elle ne doit pas s'appliquer au détriment des PME, principal gisement d'emplois et d'innovation;
11. invite la Commission à évaluer régulièrement les résultats, notamment en termes d'emplois créés, des politiques d'incitation aux activités de recherche et de développement, car le niveau financier ne constitue pas l'unique niveau d'analyse.

## PROCÉDURE

<b>Titre</b>	renforcer la compétitivité européenne: conséquences des mutations industrielles sur la politique et le rôle des PME
<b>Numéro de procédure</b>	(2004/2154(INI))
<b>Commission compétente au fond</b>	ITRE
<b>Commission saisie pour avis</b> Date de l'annonce en séance	EMPL 7.10.2004
<b>Coopération renforcée</b>	non
<b>Rapporteur pour avis</b> Date de la nomination	Bernard Lehideux 7.10.2004
<b>Examen en commission</b>	16.3.2005    20.4.2005
<b>Date de l'adoption des suggestions</b>	20.4.2005
<b>Résultat du vote final</b>	pour:                    28 contre:                 3 abstentions:         0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Jan Andersson, Roselyne Bachelot-Narquin, Philip Bushill-Matthews, Milan Cabrnoch, Mogens N.J. Camre, Ole Christensen, Derek Roland Clark, Luigi Cocilovo, Jean Louis Cottigny, Harald Ettl, Carlo Fatuzzo, Joel Hasse Ferreira, Ilda Figueiredo, Stephen Hughes, Ona Juknevičienė, Jan Jerzy Kułakowski, Sepp Kusstatscher, Jean Lambert, Raymond Langendries, Bernard Lehideux, Elizabeth Lynne, Thomas Mann, Ana Mato Adrover, Maria Matsouka, Jacek Protasiewicz, Jean Spautz, Struan Stevenson, Anne Van Lancker, Gabriele Zimmer
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Jamila Madeira, Dimitrios Papadimoulis, Elisabeth Schroedter